

## PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE À L'ÎLE DES SOEURS

### Par courriel

Date : 28 juin 2013

À : M. Yves Sylvain, directeur général de la CSMB

CC : M. Ayaz Poundja, directeur des ressources matérielles

M. Jean-Michel Nahas, coordonnateur, bureau des communications et de la presse

M. Gilles Vézina, attaché de recherche et de documentation, OCPM

De : M<sup>me</sup> Stéphanie Espach, secrétaire et analyste de la commission

**Objet :** Questions en provenance des citoyens

---

Monsieur,

Je vous sou mets ici une série de questions acheminées à la commission par courriel, le 25 juin dernier. Elles proviennent d'un citoyen, M. Alain Bossé, et vous sont directement adressées.

- Au cours des dix dernières années, est-ce que la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a vendu des écoles, des immeubles ou des terrains lui appartenant ? Si oui, quels sont-ils? Quel a été le produit de la vente de ces immobilisations? De quelle manière a été utilisé le produit de la vente des immobilisations?
- À l'heure actuelle, est-ce que la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a des écoles, des terrains ou d'autres immobilisations à vendre ? Est-ce que la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a des immobilisations non utilisées, non louées, ou offertes en location en ce moment ? Si oui, Quels sont-ils ? Quel est le prix demandé pour ces immobilisations? (vente et location) Que fera la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys du produit de la vente ou de la location de ces immobilisations ? Comment utilise-t-elle les fonds générés par une vente immobilière ?
- Est-ce que la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys projette de vendre des écoles, des terrains ou autres immobilisations qu'elle détient au courant des prochaines années ? Si oui, quelles sont ces immobilisations ? Quelle en est la valeur? Que fera la Commission Solaire Marguerite Bourgeoys avec le produit de la vente de telles immobilisations?



- Est-ce que le Ministère de l'Éducation du Québec a une politique concernant la disposition d'immobilisations non utilisées ou non requises par la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys ou tout autre commission scolaire pour remplir son mandat d'éducation?
- Est-ce que le Ministère de l'Éducation du Québec a déjà demandé à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys de disposer d'actifs immobiliers non requis dans le cadre de sa mission éducative ? Est-ce qu'à votre connaissance, le Ministère de l'Éducation du Québec a déjà demandé à d'autres commissions scolaires de disposer de ses actifs immobiliers?

Pouvez-vous répondre à ces questions?

En vous remerciant d'avance pour votre précieuse collaboration,

La secrétaire de la commission

M<sup>me</sup> Stéphanie Espach